

Le Graph

TRÈS CHER BRUIT...

Répartition du coût social du bruit, en %

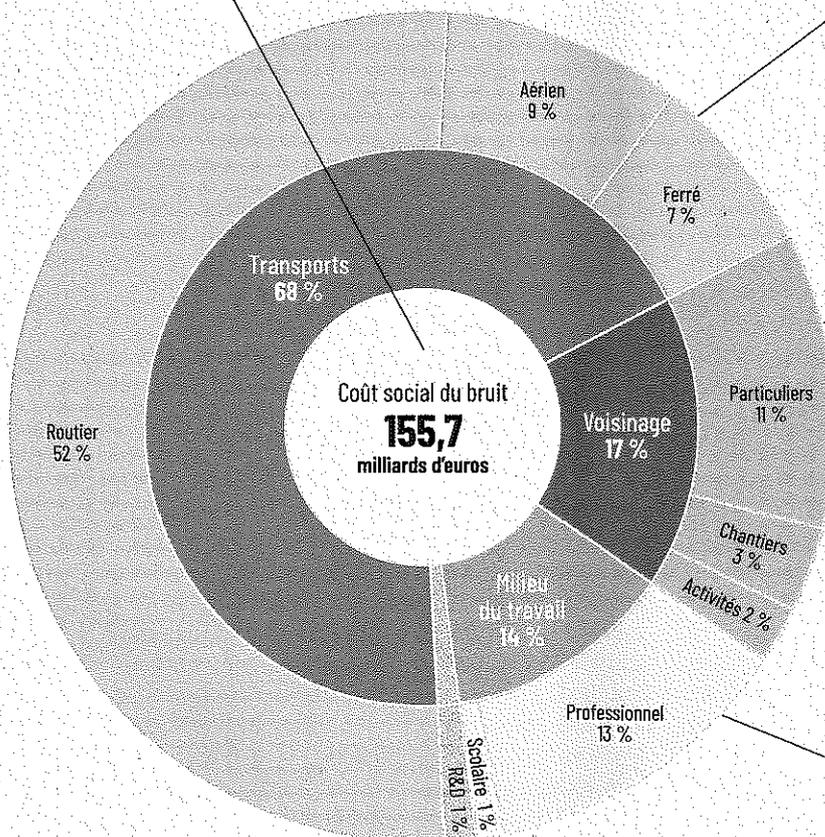
Source : Ademe

1. Le bruit coûte 155,7 milliards d'euros à la collectivité chaque année, selon l'Ademe. Il s'agit ici des conséquences du bruit sur la santé de la population, la prise en charge des maladies qu'il entraîne, ou encore la perte de valeur immobilière des bâtiments exposés.

2. Les transports constituent de loin la première source de coût du bruit (68 %). A lui seul, le trafic routier génère plus de la moitié du coût total, loin devant l'aérien et le ferroviaire.

3. Le voisinage représente la deuxième source de pollution sonore la plus coûteuse. Les particuliers (musique, jardinage, bricolage, animaux domestiques...) en sont principalement à l'origine.

4. Le bruit au travail (engins, machines, interactions entre collègues...) coûte quant à lui 21 milliards d'euros par an, essentiellement en raison des pertes de productivité qu'il occasionne.



Le silence n'a pas de prix, mais le bruit a un coût. C'est ce que rappelle une étude de l'Agence de la transition écologique (Ademe), qui le chiffre à 155,7 milliards d'euros par an en France. Pour l'essentiel, il ne s'agit pas d'un coût financier direct, mais d'un coût social indirect. L'Ademe évalue en effet l'ensemble des conséquences du bruit : pertes de bien-être (sommeil, santé mentale, accidents cardiovasculaires, obésité), baisse de productivité au travail, dépréciations immobilières... Comme toujours avec ce type d'études, la méthodologie peut être débattue. Mais au-delà du résultat brut, ces calculs permettent de rappeler que certaines décisions (réduction de la vitesse routière, par exemple) ont des bénéfices indirects majeurs.

■ Vincent Grimaud